



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-200084812-20210607-2010-10-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/10/2021

Notification : 14/10/2021



## Objet : marché MAPA 202101 – Restauration de l'Eglise de Boissy

Le Maire de la Commune de Mesnils-sur-Iton,

**Vu** l'article L.2122-22 (4°) du Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'ordonnance du 26 novembre 2018 relative à la commande publique,  
**Vu** le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 du nouveau code de la commande publique,  
**Vu** la délibération n°2020-036 du 10 juillet 2020, déléguant au maire le pouvoir « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »  
**Vu** les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique,

### DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : de procéder à la signature du marché avec les entreprises suivantes :

- Lot 1 Maçonnerie : TERH MONUMENTS HISTORIQUES – Chemin des carrières – 27200 VERNON, pour un montant de 39 588,00 € H.T
- Lot 2 : Toiture : Entreprise NAVEAU – 27130 VERNEUIL D'AVRE ET D'ITON, pour un montant de 70 204,25 € H.T
- Lot 3 Menuiserie : TERH MONUMENTS HISTORIQUES – Chemin des carrières – 27200 VERNON, pour un montant de 10 980,00 € H.T

**Article 2** : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021,

**Article 3** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

**Article 4** : Ampliation de la présente décision sera faite au registre des décisions et transmise à :

- Monsieur le Préfet de l'Eure,
- Monsieur le Trésorier de Breteuil sur Iton.

Fait à Mesnils-sur-Iton, le 7 juin 2021  
Colette BONNARD,  
Maire,



Décision portée à l'information du conseil  
municipal du :